



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1869-01-2020

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 7 avril 2020, le **Règlement numéro 1869-01-2020 modifiant le règlement numéro 1869 décrétant une dépense et un emprunt de 1 190 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de réfection du rang St-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert**. Ce règlement a pour objet l'augmentation du montant de l'emprunt initial, et ce, afin d'autoriser un emprunt total de 2 660 000 \$.

PRENEZ AVIS que ce règlement a fait l'objet d'une consultation écrite en remplacement de la procédure d'enregistrement, et ce, suivant l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 22 mars 2020. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 8 juin 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il est disponible pour consultation, sur notre [site Internet](#) et peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau, tel que prévu par la loi.

Donné à Cowansville, ce 15 juin 2020.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA